

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1844

24 juillet 2012

SOMMAIRE

Aim Capital Investment S.A 88498	
Altrimenti & Associés S.à r.l 88486	bourg) S.A
Amadeus Supermarkets S.à r.l 88509	Cycnus II S.à r.l 88491
Anquith S.A	Cycnus Sàrl
Ataraxie S.A	Disney CIS Holdings S.à r.l 88491
Baco Sàrl 88509	Edilworld Lux S.A
Banita III S.à r.l 88494	International Islamic Liquidity Manage-
Banita II S.à.r.l	ment S.A
Banque Carnegie Luxembourg S.A 88494	Inventory Solutions S.à r.l 88487
BIL AUTO LEASE	Les Deux Chefs S.à r.l 88469
Black Mountain S.à r.l 88499	Lovex International S.A 88469
BTMU Unit Management S.A 88495	Lubrus Invest S.A
Calvasina Luxembourg S.à.r.l 88510	Lubrus S.A 88469
Calvasina Luxembourg S.à.r.l 88510	Luxiz Sàrl 88470
Candy Store S.à r.l 88490	Luxiz Sàrl 88470
Candy Store S.à r.l 88490	L.W.A. Financial Engineering SPF, S.A 88492
Capital Four Invest 88497	Mars Propco 26 S.à r.l 88499
Carmel Capital IX S.à r.l 88510	Petrochem Services Luxembourg Limited
Carmel Capital VIII S.à r.l 88511	S.àr.l 8849!
Carmel Capital VI S.à r.l 88511	TN Digital S.A
Castelsia-FIS 88497	Usine du Nord S.à r.l
Celan Holding S.A 88511	Varama Investment S.A 88470
Cerafer S.à r.l	VILLEROY & BOCH, S.à r.l., Faïencerie de
Cerberus Capital Private Equity S.A 88497	Septfontaines-lez-Luxembourg 88471
CFSH Secondary Opportunities S.A. SI-	Vinicultor S.à r.l
CAR88512	Wako S.A
Churchview Properties S.A 88512	White Eagle Holding S.A
Clearstream Banking S.A 88512	Yeoman Capital S.A
C.N.I. S.A 88487	Yeoman Investments S.A
Codepa S.A., SPF	Ziegler Luxembourg 8848
Coplan Lux S.à.r.l 88490	



Wako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 49.578.

L'Assemblée Générale du 1 er juin 2012 a accepté la démission de Monsieur Paul Thaels en tant qu'Administrateur et en tant qu'Administrateur Délégué.

A l'issue de cette Assemblée Générale Ordinaire, les organes de gestion de la société se composent comme suit:

Conseil d'Administration

Monsieur Arnaud de Briey né le 27/05/1938 à Korbeek-Lo et domicilié 2 avenue des Hêtres à B-1421 Braine l'Alleud

Monsieur Patrick de Briey né le 21/11/1965 à Wilrijk et domicilié 1, Place de Leiché à B-5070 Fosses-la-Ville

Monsieur Raynald de Briey né le 14/09/1968 à Wilrijk et domicilié 27, chemin du Peiffeschoff à B-6700 Arlon

Monsieur Francesco La Valle né le 1/08/1964 à Lachen et domicilié 19, rue Léon Canderlier à B-6530 Thuin.

Jusqu'à l'Assemblé Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31/12/2015

Réviseur d'entreprises agréé

"FIDEWA-CLAR S.A.", n° d'immatriculation B165462 située 2-4, rue du Château d'Eau à L-3364 Leudelange. Jusqu 'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31/12/2012

Gérant Technique

Monsieur Raynald de Briey né le 14/09/1968 à Wilrijk et domicilié 27, chemin du Peiffeschoff à B-6700 Arlon Jusqu 'à l'Assemblé Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31/12/2015

A l'issue du Conseil d'Administration du 1 er juin 2012,

a été nommé Administrateur Délégué:

Monsieur Patrick de Briey né le 21/11/1965 à Wilrijk et domicilié 1, Place de Leiché à B-5070 Fosses-la-Ville Jusqu 'à l'Assemblé Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31/12/2015

Differdange, le 27/06/2012.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2012076553/28.

(120108414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Usine du Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 169.671.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. la société anonyme Kwong S.A., établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 151.591,

ici représentée par Monsieur Steve Krack, promoteur, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant, es qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

2. la société à responsabilité limitée Company Republic GmbH, établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30 Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 164.921, ici représentée par son gérant unique Henrik Rolandsen Obel, dirigeant, demeurant à Schrassig,

Lesquelles comparantes, dûment présentes ou représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer:

Titre I er . Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée dénommée "Usine du Nord S.à r.l.", (ciaprès la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").
- Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises, sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription



ou toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange, ou d'une autre manière, de titres de toutes sortes ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille ainsi que l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion pour son propre compte d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En outre la Société peut garantir, accorder des prêts ou assister des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut pour son propre compte ou pour le compte de tiers, exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle considère comme nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social ou qui sont directement ou indirectement liés à son objet social.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par une décision du gérant le siège social peut être transféré au sein de la commune.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.
 - Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un conseil de gérance, composé obligatoirement de deux membres, associés ou non, nommés et révocables à tout moment et sans justification par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Les membres du conseil de gérance sont répartis en plusieurs catégories. Il y a autant de catégories de membre du conseil de gérance que la Société compte d'associés. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des associés, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil de gérance peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Vis-à-vis des tiers et dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

- Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.



Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1. Kwong S.A., préqualifiée,	50 parts
2. Company Republic GmbH, préqualifiée	50 parts
Total	100 parts

Le capital social ayant été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par les associés

Et aussitôt, les comparantes prémentionnées, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.
- 2. Monsieur Steve Krack, promoteur immobilier, né à Dudelange, le 8 novembre 1974, demeurant à L-2160 Luxembourg, 6, rue Munster, est nommé comme gérant de la catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Monsieur Henrik Rolandsen OBEL, dirigeant, né le 8 septembre 1965 à Arhus, Danemark, demeurant à L-5364 Schrassig, 5, rue de Luxembourg est nommé comme gérant de la catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Krack, Obel, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2012. Relation: LAC/2012/28765. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012076534/131.

(120108069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Les Deux Chefs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 149.710.

Suite à une cession de parts sociales en date du 20 décembre 2011, la société BAAS HOLDING III BV, société de droit néerlandais, ayant son siège social à Zuidelijke Rondweg 1B, NL-2741 RA Waddinxveen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Rotterdam (Pays-Bas) sous le numéro 29045243 a transféré la totalité du capital social soit la propriété de mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société à responsabilité limitée LES DEUX CHEFS Sàrl, ayant son siège social au 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

J. BAAS HOLDING BV, ayant son siège social à Zuidelijke Rondweg 1B, NL-2741 RA

Waddinxveen, inscrite au Registre de Commerce de Rotterdam (Pays-Bas)

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour avis sincère et conforme

LES DEUX CHEFS Sàrl

J. WINANDY / K. LOZIE

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012076311/22.

(120108434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Lovex International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 22.744.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration en date du 20 juin 2012

- 1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et de présidente du conseil d'administration.
- 2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 27.6.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

LOVEX INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012076320/17.

(120108466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Lubrus Invest S.A., Société Anonyme,

(anc. Lubrus S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012076321/11.

(120108277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



Luxiz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 167.774.

Extrait de la décision des associés adoptée le 10 avril 2012

Conformément à la cession de parts sociales du 10 avril 2012, Angelica FESSEL, demeurant à D-50674 Köln, Meister-Gerhard-Strasse 17 a vendu 80 parts sociales détenues dans la Société à Monsieur Ivan ZILIC, demeurant à L-2230 Luxembourg, rue Fort Neipperg 66.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé unique Monsieur Ivan ZILIC et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

LUXIZ SARL

Représenté par Ivan ZILIC / Angelica FESSEL

Associés

Référence de publication: 2012076324/18.

(120108060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Luxiz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.774.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société Luxiz s.à.r.l. en date du 10 avril 2012 à 11h00

L'Assemblée dûment constituée et représentée a pris la décision suivante:

- Nomination en qualité de gérante en date du 15/04/2012 de Madame Angelica FESSEL, née à Köln (Allemagne), le 22 novembre 1965, demeurant à D-50674 Köln, Meister-Gerhard-Strasse 17
 - Pouvoir de signature: la société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

LUXIZ SARL

Représenté par Ivan ZILIC / Angelica FESSEL

Associés

Référence de publication: 2012076325/17.

(120108060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Varama Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.091.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 juin 2012 que:

- H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social sis 163, Rue du Kiem L-8030 Strassen, Commissaire aux comptes de la société a démissionné avec un effet immédiat,

et que:

- Fin-Contrôle S.A., sise, 12, rue Guillaume Kroll Bâtiment F, L-1882 Luxembourg
- a été nommé Commissaire aux comptes, en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012076543/19.

(120108250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



TN Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen. R.C.S. Luxembourg B 139.799.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1 ^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2012.

Référence de publication: 2012076525/12.

(120108495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

VILLEROY & BOCH, S.à r.l., Faïencerie de Septfontaines-lez-Luxembourg, Société à responsabilité limi-

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 5.160.

Auszug der Gesellschafterversammlung vom 15. Mai 2012

Aus dem Umlaufbeschluss der Gesellschafter der Gesellschaft vom 15. Mai 2012 geht hervor, dass:

- Herr Charles-Antoine DE THEUX als Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft mit Wirkung zum 21. Mai 2012 zurückgetreten ist,
- Herr Laurent TURMES, geboren am 25. Oktober 1965 in Luxemburg, wohnhaft in L-7661 Medernach, 42 rue de Larochette, als Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft mit Wirkung zum 21. Mai 2012 und für eine unbestimmte Zeit bestellt wurde. In seiner Eigenschaft als Geschäftsführer besitzt Herr Turmes eine gemeinsame Zeichnungsbefugnis mit jedem weiteren Geschäftsführer oder ermächtigten Prokuristen, um die Gesellschaft zu vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012076546/19.

(120107918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

International Islamic Liquidity Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.679.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of June.

Before the undersigned, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Islamic Liquidity Management Corporation (the Shareholder), duly represented by Mr Peter Diehl with professional address at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, Le Dôme, entrance C, 2nd floor, L-1653 Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "International Islamic Liquidity Management SA" (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the insolvency, liquidation or termination of operations of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution



of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. The descriptions below are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the descriptions enumerated below.

The Company may, subject to the Securitisation Act 2004, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, in any form, using proceeds of issuance of securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to such risks, the risks relating to the holding or ownership of:

- any types of asset, including movable or immovable, tangible or intangible, financial or non-financial, stock, sukuk or other securities or financial instruments, notes or parts or units issued by mutual funds or similar undertakings;
- participations, rights and interests in, and liabilities, obligations or commitments of governments, government-linked entities, supranationals or companies, or which are inherent to all or part of the activities undertaken by such persons;
 - claims or rights under financings; or
 - structured products relating to commodities or assets,

(such risks being collectively referred to as the Assets).

The Company may acquire or assume the Assets by any means, including by purchasing, subscribing to or guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised Assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and in so far as such actions relate to securitisation transactions, acquire, assume, hold, dispose, transfer, sell or exchange the Assets, in any form, by any means, whether directly or indirectly and, where it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, raise financing in any form and enter into any type of agreements or arrangements relating hereto. It may issue certificates, trust interests, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of sukuk or equity securities (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), including under one or more issue programmes, provided that such instruments qualify as securities (valeurs mobilières) for the purposes of the Securitisation Act 2004. The Company may provide funding including the proceeds of any financing raised and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided that provision of such funding or raising of such financing relates to securitisation transactions, or is from or to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company. Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may act as the issuing vehicle in the context of double-layer securitisation transactions, as provided for by article 1.(2) of the Securitisation Act 2004.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees, grant security or declare trusts over its assets in order to secure the obligations it has assumed relating to the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee, delegate trustee or representative, if any), beneficiaries and/or any other entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may act as trustee under English law-governed trusts.

The Company may enter into any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions which are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments and liabilities for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, liquidity, currency exchange, profit rate and other risks.

The Company is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.



Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

In addition to the share capital, there may be a capital surplus account (account 115 of the Luxembourg standard chart of accounts dated 10 June 2009) into which any amount paid as a non-share contribution will be deposited and a share premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its par value is deposited. Any capital surplus and share premium may be booked as a distributable reserve and if so shall be treated as share capital for the purpose of a distribution to the Shareholder(s). Any distribution of capital surplus and share premium will be made in accordance with Articles 14 and 20.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Securities. Securities issued by the Company in registered form (titres nominatifs) may, under no circumstances, be converted into securities in bearer form (titres au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, any reference to decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday in March of each year at 11.00 a.m. (CET). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the



relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 24 (twenty-four) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director in the case that the Company (having only one shareholder) has only one director.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three 3 (three) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of an elected director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting, which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent another member who is prevented from attending at a meeting of the Board. There must always be at least two members (who are either present in person or who attend such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph) participating in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this Article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.



Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director

The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign, hold in trust or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

The Board may decide, in its sole discretion, that the Company shall make arrangements relating to contributions accounted for in the Company's capital surplus account (account 115 of the Luxembourg standard chart of accounts dated 10 June 2009) as well as to contributions treated as share premium.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

- **Art. 18. Statutory auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.
- **Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.
- Art. 20. Allocation of profits Distribution of capital surplus and share premium. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.



The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Any distributions to the shareholder(s) out of the distributable reserves available for that purpose, including share premium and capital surplus, shall be decided exclusively by the Board.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with that compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment, including, for the avoidance of doubt, holders of any sukuk issued by the Company (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, Creditor, shareholder or Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Investor, Creditor, shareholder or Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.



The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 26. Shari'a matters. The business of the Company may be subject to such Shari'a considerations as the Company's or its shareholders' Shari'a bodies prescribe from time to time.

Art. 27. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2012.

The first annual General Meeting will be held in 2013.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash together with a fully paid share premium of EUR 3,100 (three thousand one hundred euro), so that the sum of EUR 34,100 (EUR thirty-four thousand one hundred euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,100.-.

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
- 2. the following persons are appointed as directors:

International Islamic Liquidity Management Corporation, with Mr Mahmoud AbuShamma, having his professional address at Level 43, The Intermark, 348 Jalan Tun Razak, 50400 Kuala Lumpur, Malaysia, as permanent representative;

Mr Damien Nussbaum, with professional address at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, Le Dome, entrance C, 2 nd floor, L-1653 Luxembourg;

Mr Peter Diehl, with professional address at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, Le Dome, entrance C, 2 nd floor, L-1653 Luxembourg;

- 3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2015;
- 4. that the address of the registered office of the Company is at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, Le Dome, entrance C, 2^{nd} floor, L-1653 Luxembourg; and
- 5. that the total amount of the share premium paid in connection with the subscription to the shares, being EUR 3,100 (three thousand one hundred euro), is hereby allocated to the legal reserve account.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire, résident à Redange-sur Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Islamic Liquidity Management Corporation (l'Actionnaire) et ici dûment représenté par M. Peter Diehl ayant son adresse professionnelle à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, Le Dôme, entrée C, 2e étage, L-1653 Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.



Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1 er . Forme et **Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «International Islamic Liquidity Management SA» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un actionnaire unique (ci- après, l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la faillite, la liquidation ou la cessation des activités de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. Les descriptions ci-dessous doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas exhaustive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec les descriptions énumérées ci-après.

Sous réserve des dispositions de la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, sous quelque forme que ce soit, en engageant les revenus provenant de l'émission de valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement dépend de tels risques, les risques liés à la détention ou à la propriété:

- de tous les types d'actifs, y compris les actions, sukuk ou autres valeurs mobilières meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, financières ou non financières, ou les instruments financiers, obligations ou parts émises par des fonds communs de placement ou des organismes similaires;
- de participations, droits et intérêts dans, et de engagements, obligations ou engagements, des gouvernements, des entités liées à des gouvernements, des institutions supranationales ou des sociétés, ou qui sont inhérents à toutes ou partie des activités menées par ces personnes;
 - de créances ou de droits en relation avec des financements; ou
 - de produits dérivés sur des matières premières ou des actifs,

(ces risques étant collectivement désignés comme les Actifs).

La Société peut acquérir ou supporter les Actifs par tout moyen, y compris en acquérant, souscrivant ou garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des Actifs titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et dans la mesure où de telles opérations se rapportent à des transactions de titrisation, acquérir, assumer, détenir, aliéner, transférer, vendre ou échanger les Actifs, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, que ce soit directement ou indirectement et, lorsque cela s'avère nécessaire pour faciliter l'exécution de son objet social, obtenir des financements sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de conventions ou d'arrangements y relatifs. Elle peut procéder à l'émission de certificats, parts dans des trusts, actions, parts ou actions bénéficiaires, warrants et toute sorte de sukuk ou de titres de capital (notamment des valeurs mobilières échangeables ou convertibles ainsi que des valeurs mobilières liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions, à condition que ces instruments soient considérés comme des valeurs mobilières aux fins de la Loi sur la Titrisation de 2004. La Société peut fournir un financement, y compris les produits de tout financement obtenu et/ou de toutes émissions de valeurs mobilières, dans les limites de la Loi sur la Titrisation de 2004, et à condition que la fourniture d'un tel financement ou l'obtention d'un tel financement se rapporte à des transactions de titrisation, ou provient de, ou est destinée à, ses filiales ou sociétés affiliées ou à toute autre société. Sans préjudice de la généralité de ce qui précède, la Société peut agir en tant que véhicule d'émission dans le cadre de transactions de titrisation dites "double layer', tel que prévu par l'article 1. (2) de la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties, des sûretés ou constituer des trusts sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume en relation avec la titrisation



de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris leur trustee, trustee délégué ou mandataire, s'il y en a), bénéficiaires et/ou de toute entité participant à une transaction de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut agir en tant que trustee dans le cadre de trusts régis par le droit anglais.

La Société peut passer toutes les opérations d'échange (swaps), opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires qui s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements et des engagements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de liquidité, de change, de niveau de profit et d'autres risques.

La Société peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Outre le capital social, il peut y avoir un compte relatif à l'excédent de capital (capital surplus account) (compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 Juin 2009) sur lequel toute somme versée en vertu d'une contribution non rémunérée par des actions sera déposée et un compte relatif aux primes d'émission sur lequel toutes les primes payées sur les actions en sus de leur valeur nominale sont déposées. Tout excédent de capital (capital surplus) et toute prime d'émission pourra être comptabilisé comme une réserve distribuable et, dans ce cas, devra être traité en tant que capital social aux fins d'une distribution à l'Actionnaire(s). Toute distribution de l'excédent de capital et de la prime d'émission sera faite conformément aux Articles 14 et 20.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Titres. Les titres émis par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en titres au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi de chaque année à 11 heures (HEC). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblé Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.



Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 24 (vingt-quatre) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique dans l'hypothèse où la Société (n'ayant qu'un seul actionnaire) n'a qu'un seul administrateur.

Tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins 3 (trois) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause d'un administrateur élu, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci- après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une



réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un autre membre empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration. Au moins deux administrateurs (qui sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous) doivent participer à une réunion du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent Article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'Article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique doivent être inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder, détenir en trust ou disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider, à sa seule discrétion, que la Société doit prendre des dispositions relatives aux contributions comptabilisées au compte de la Société relatif à l'excédent de capital (compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 Juin 2009) ainsi qu'aux contributions traitées en tant que prime d'émission.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un Administrateur Unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes



personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

- Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises agréés. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat
- **Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 20. Affectation des bénéfices Distribution de l'excédant de capital et de la prime d'émission. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Toutes les distributions à l'actionnaire(s) à partir des réserves distribuables disponibles à cette fin, y compris la prime d'émission et l'excédent de capital, doivent être décidées exclusivement par le Conseil d'Administration.

- Art. 21. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 22. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.
- Art. 23. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec ce compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment, y compris, afin d'éviter tout doute, les détenteurs de tout sukuk émis par la Société (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission



pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelconque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront inclues dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou un actionnaire de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel l'Investisseur, le Créancier, l'actionnaire ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination. Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 27. Considérations concernant la charia. L'activité de la Société peut être soumise à des considérations concernant la charia que les organismes de la charia de la Société ou des actionnaires ordonnent de temps à autre.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire avec une prime d'émission intégralement libérée de EUR 3.100 (trois mille cent euros), de sorte que le montant de EUR 34.100 (trente-quatre mille cent euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.



Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.100,-.

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) administrateurs;
- 2. les personnes suivantes sont nommés administrateurs:

International Islamic Liquidity Management Corporation, avec M. Mahmoud AbuShamma, ayant son adresse professionnelle à Level 43, The Intermark, 348 Jalan Tun Razak, 50400 Kuala Lumpur, Malaysia, comme son représentant permanent;

- M. Damien Nussbaum, ayant son adresse professionnelle à 28 Avenue Charles de Gaulle, Le Dôme, entrée C, 2 e étage, L-1653 Luxembourg; et
- M. Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, Le Dôme, entrée C, 2 e étage, L-1653 Luxembourg;
- 3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2015;
- 4. le siège social de la société est fixé au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, Le Dôme, entrée C, 2 e étage, L-1653 Luxembourg; et
- 5. le montant total de la prime d'émission payée pour la souscription de parts sociales de EUR 3.100 (trois mille cent euros) est alloué à la réserve légale.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. DIEHL, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2012. Relation: RED/2012/843. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 juin 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012076264/733.

(120108351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Vinicultor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 169.133.

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2012

Ordre du jour:

1. Nomination d'un gérant technique

Résolution prise:

L'associé unique:

1) Monsieur José Raul SANTOS, employé privé, né à Brumado (Brésil), le 19 mars 1957, demeurant à L-9186 Stegen, 43, Medernacherstrooss.

de la société à responsabilité limitée VINICULTOR, ayant son siège social à L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.

a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

La société a pris connaissance de la nomination de Monsieur Carlos DOMINGOS PINTO AMARAL, chauffeur, né à Canas de Senhorim/Nelas (Portugal), le 15 novembre 1955, demeurant à L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux, dans la fonction de gérant technique.



Fait à Luxembourg, le 27 juin 2012, en 2 exemplaires.

José Raul SANTOS / Carlos DOMINGOS PINTO AMARAL

L'associé unique / Le gérant technique

Référence de publication: 2012076547/23.

(120108481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 juin 2012:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013, à savoir:

Administrateurs

Gerald MOLONEY 32 Palmerston Road, Rathmines Dublin 6 Irlande

Paul COULSON 6 Square des Écrivains Combattants Morts 75016 Paris France

Herman TROSKIE 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Wolfgang BAERTZ 4 Bei den 5 Buchen 8123 Bridel Luxembourg

Réviseur d'entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. 400, Route d'Esch L-1014 Luxembourg

Luxembourg, le 28/06/2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012076562/21.

(120108558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Ziegler Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 38.702.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 juin 2012

Première résolution

Le conseil d'administration confirme la démission de Monsieur Eric LAUER de son poste de directeur dans la société ZIEGLER Luxembourg SA.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration nomme Monsieur Luc THEUREL, demeurant 11, Boucle Jupiter, F-57330 Hettange-Grande comme directeur pour une durée indéterminée.

1. Il a le pouvoir de signer seul la correspondance journalière. 2. représenter seul la société auprès de toutes administrations publiques et sociétés privées, à l'exclusion de la signature de contrats ou transaction. 3. Faire offre et conclure seul les contrats d'expédition, de transport et de logistique avec la clientèle, d'une durée inférieure à un an et impliquant un engagement financier de la société inférieur à 12.395 €. 4. Accomplir des investissements sociaux jusque 12.395 €. Tous autres actes engageant la société doivent être signés conjointement avec un administrateur. Les pouvoirs financiers de paiement et encaissement qui sont définis directement avec les institutions financières sont exercés conjointement deux à deux. Seuls les membres du conseil d'administration peuvent valablement engager financièrement la société, en dehors de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIEGLER LUXEMBOURG SA

Signatures

Référence de publication: 2012076564/25.

(120108440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



White Eagle Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle. R.C.S. Luxembourg B 65.807.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 14 juin 2012 que le siège social de la société a été transféré au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012076557/13.

(120108208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Yeoman Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 55.311.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 28 juin 2012:

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013, à savoir:

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 28/06/2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012076563/15.

(120108522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Altrimenti & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.460.

EXTRAIT

Cessions de parts sociales:

Il résulte de cessions de parts sociales:

- du 19 juin 2012, que Monsieur Giorgio Libotte, demeurant au 51, rue Albert 1 ^{er} , B-6780 Wolkrange a cédé 140 (cent-quarante) parts sociales de la société a Monsieur Diego Lo Piccolo, demeurant au 2B, rue Jean Engling, L-1466 Luxemborug,
- du 20 juin 2012, que Madame Lea Salvini, demeurant au 22, rue Henri VIT, L-1725 Luxembourg, a cédé 50 (cinquante) parts sociales de la société a Monsieur Diego Lo Piccolo, demeurant au 2B, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,
- du 21 juin 2012, que Monsieur Stéphane Le Goueff, demeurant au 1, rue de Namur, L-2211 Luxembourg, a cédé 10 (dix) parts sociales de la société a Monsieur Diego Lo Piccolo, demeurant au 2B, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Suite aux cession mentionnées ci-dessus, les parts sociales sont détenues comme suit:
- Monsieur Diego Lo Piccolo, demeurant au 2B, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, 650 (six cent-cinquante) parts sociales.
 - Monsieur Riccardo Cavallin, demeurant au 28B, rue J.P.Brasseur, L-1258 Luxembourg 200(duex-cents) parts sociales,
 - Monsieur Giorgio Libotte, demeurant au 51, rue Albert 1 er, B-6780 Wolkrange 60 (soixante) parts sociales,
 - Madame Antonella Bo, demeurant au 30, Mielstrachen, L-6942 Niederanven 50 (cinquante) parts sociales,
 - Monsieur Franco Barbieri, demeurant au 38, Cité J.F. Kennedy, L-7234 Helmsange 100 (cent) parts sociales,
 - Monsieur Paolo Cerruti, demeurant au 109, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg 100(cent) parts sociales,
 - Monsieur Giuseppe Collot, demeurant au 13, an der Retsch, L-6980 Rameldange 100(cent) parts sociales.



Luxembourg, le 27/05/2012. Pour extrait conforme Signature

Référence de publication: 2012076587/29.

(120108134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

BIL AUTO LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.398.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012076592/10.

(120108577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

C.N.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 10, Bechel. R.C.S. Luxembourg B 115.000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2012

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Patrcick GLANGE, demeurant 12, rue Geesbreck, L-6442 ECHTERNACH, Monsieur Stephan HUBER, demeurant 12, rue des Vignes, L-5657 MONDORF-LES-BAINS, et Monsieur Pierre GLANGE, demeurant 4, Bechel, L-5403 BECH-KLEINMACHER, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Madame Mathilde RIES, épouse GLANGE, demeurant 4, Bechel, L-5403 BECH-KLEINMACHER, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 7 mai 2012

Le Conseil d'administration décident de renommer Monsieur Patrick GLANGE, demeurant 12, rue Geesbreck, L-6442 ECHTERNACH et Monsieur Stephan HUBER, demeurant 12, rue des Vignes, L-5657 MONDORF-LES-BAINS, administrateurs-délégués, pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012076594/21.

(120108567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Inventory Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.673.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-deux (22) juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Vincent MERSCH, commerçant, né le 27 septembre 1984 à Thionville (F), demeurant à F-57480 Rettel, 12, rue Saint Nicolas, dûment représenté par Monsieur Patrick CASTEL, demeurant professionnellement à L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV, en vertu d'une procuration signée le 21 juin 2012, à Luxembourg.

La procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

2. la société KAPA Participations S.A., avec siège social à L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV, RCS Luxembourg B36959, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Patrick CASTEL, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes.



Titre I er . - Objet - Raison Sociale - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de "Inventory Solutions S.à r.l.".
- **Art. 3.** La société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou même occasionnellement pour compte de tiers, d'offrir, de promouvoir, de coordonner, d'assurer, de gérer et d'organiser:
 - des services d'inventaire et d'état des lieux dans le domaine de l'immobilier, sans restriction,
- des services de promotion, d'achat et de vente de logiciels informatiques utilisables pour des inventaires et/ou états des lieux, y compris les supports informatiques nécessaires,
 - des services de formation à l'utilisation de logiciels informatiques utilisables pour des inventaires et/ou états des lieux,

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- **Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.



De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:	
Monsieur Vincent Mersch, prédésigné	(quarante) parts sociales
Kapa Participations S.A., prédésignée	(soixante) parts sociales
Total	100 (cent) parts sociales

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ EUR: 1000.-

Résolutions prises par les associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.
- 2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Vincent MERSCH, gérant unique demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CASTEL, C. DELVAUX.



Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2012. Relation: RED/2012/844. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 juin 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012076266/127.

(120107846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Candy Store S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 139.507.

Extrait de la décision des associés

Conformément à la cession de parts sociales du 15 juin 2012,

- La société CYCNUS INVESTMENTS S.A. avec siège social à L-2227 Luxembourg; 11 Avenue de la Porte Neuve a vendu 100 parts sociales détenues de la société CANDY STORE Sàrl à Mademoiselle Angélique VALDEVIT demeurant à F-57070 Metz, 1, rue Joseph Henot.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé, Mademoiselle Angélique VALDEVIT et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

CANDY STORE SARL

Représenté par Boris BONNIN

Gérant technique

Référence de publication: 2012076595/19.

(120108376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Candy Store S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.507.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société Candy Store s.à.r.l. en date du 18 juin 2012 à 10h45

L'Assemblée dûment constituée et représentée a pris les décisions suivantes:

- 1. Démission en qualité de gérant en date du 20/06/2012 de Monsieur Boris BONNIN demeurant à F-57140 Woippy, 125 rue de Briey.
- 2. Nomination en qualité de gérante en date du 01/07/2012 de Mademoiselle Angélique VALDEVIT demeurant à F-57070 Metz, 1, rue Joseph Henot.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

CANDY STORE SARL

Représenté par Boris BONNIN

Gérant technique

Référence de publication: 2012076596/18.

(120108376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Coplan Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.250.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 21 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a clôturé les opérations de liquidation de COPLAN LUX S.A.R.L. établie et ayant son siège social à L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la gare pour insuffisance d'actifs.



Pour extrait conforme M ^e Valérie FERSING

Le liquidateur

Référence de publication: 2012076597/15.

(120108690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Cycnus II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 123.802.

Extrait de la décision des associés

Conformément à la cession de parts sociales du 1 er février 2012,

- Monsieur Boris BONNIN; demeurant à F-57140 Woippy, 125 rue de Briey a vendu 100 parts sociales détenues de la société CYCNUS II Sàrl à la société CYCNUS INVESTMENTS S.A. avec siège social à L-2227 Luxembourg; 11 Avenue de la Porte Neuve.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé, la société CYCNUS INVESTMENTS S.A. et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

CYCNUS II SARL

Représenté par Boris BONNIN

Gérant technique

Référence de publication: 2012076598/19.

(120108387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Cycnus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.234.

Extrait de la décision des associés

Conformément à la cession de parts sociales du 1 er février 2012,

- Monsieur Boris BONNIN; demeurant à F-57140 Woippy , 125 rue de Briey a vendu 100 parts sociales détenues de la société CYCNUS Sàrl à la société CYCNUS INVESTMENTS S.A. avec siège social à L-2227 Luxembourg; 11 Avenue de la Porte Neuve.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé, la société CYCNUS INVESTEMENTS S.A. et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

CYCNUS SARL

Représenté par Boris BONNIN

Gérant technique

Référence de publication: 2012076599/19.

(120108392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Disney CIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 163.416.

EXTRAIT

En date du 20 octobre 2011, la dénomination de l'associé unique de la Société, Wedco Participations (Luxembourg) S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146789, a été modifiée en «Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 juin 2012. *Pour la Société* Signature

Référence de publication: 2012076600/17.

(120108757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Edilworld Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.704.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 12 mai 2009

Première résolution

L'assemblée générale estime opportun de renouveler le mandat de l'administrateur, à savoir Mme Giorgia MUSSO, née le 23 avril 1971 à Turin (Italie), et ayant pour adresse professionnelle le 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour une durée de 6 ans.

Deuxième résolution

L'assemblée générale estime opportun de renouveler le mandat de l'administrateur, à savoir Mr Carlo ACAMPORA, né le 19 mai 1973 à Rome (Italie), et ayant pour adresse professionnelle le 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour une durée de 6 ans.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012076601/22.

(120108625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

L.W.A. Financial Engineering SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.775.

L'an deux mil douze, le dix-neuvième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme L.W.A. FINANCIAL ENGINEER-ING SPF, S.A. avec siège social au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 165775, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 349 du 9 février 2012 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sara PERNET, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine GIACOMO, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara PERNET, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Augmentation du capital social de son montant de EUR 1.410.000 au montant de EUR 1.700.000 par l'émission de 29 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10.000 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
 - 2.- Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique de la Société et libération intégrale en espèces.
- 3.- Modification de l'article 5 §1 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) représenté par cent soixante-dix (170) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000) chacune.»
 - 4.- Divers.



II. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 290.000 (deux cent quatre-vingt-dix mille euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 1.410.000 (un million quatre cent dix mille euros) à EUR 1.700.000 (un million sept cent mille euros) par l'émission de 29 (vingtneuf) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10.000 (dix mille euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique de la Société ICS (OVERSEAS) LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social au 80, Strafford Gate Potters Bar, Hertfordshire EN61PG, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 07687461 ici représentée par Madame Sara PERNET, précitée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant qui déclare souscrire les 29 (vingt-neuf) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en espèces s'élevant à EUR 290.000 (deux cent quatre-vingt-dix mille euros).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant d'EUR 290.000 (deux cent quatre-vingt-dix mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 §1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. §1. Le capital souscrit est fixé à un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) représenté par cent soixantedix (170) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000) chacune.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, tel que modifié ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sara Pernet, Sandrine Giacomo, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juin 2012. LAC/2012/28606. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012076296/81.

(120108352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



Banita II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.049.

Il est à noter que TMF Corporate Services S.A. ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 12 juin 2012 de la société BANITA II S.à.r.l., sise au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-93049.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Corporate Services S.A.

Référence de publication: 2012076709/15.

(120108653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Banita III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.051.

Il est à noter que TMF Corporate Services S.A ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 12 juin 2012 de la société BANITA III S.à.r.l., sise au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-93051.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Corporate Services S.A.

Référence de publication: 2012076710/15.

(120108652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Stockholm le 24 mai 2012 à 9h00

- 1. Le Conseil d'Administration est informé de, et accepte, la décision suivante:
- Démission avec effet immédiat de Monsieur Frans Lindelöw, Strandvägen 6, SE-133 36 Saltsjöbaden, Suède, en tant que Président et membre du Conseil d'Administration.
 - 2. Le Conseil d'Administration ratifie la décision suivante:
- Désignation de Madame Pia Marions, Igelkottsvägen 89, SE-167 57 Bromma, Suède, comme Présidente du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Frans Lindelöw.
- 3. A dater du 24 mai 2012, et jusqu'à nouvel avis, le Conseil d'Administration de la Banque est donc composé comme suit:
 - Mme Pia Marions, Présidente et Administrateur Igelkottsvägen 89, SE-167 57 Bromma, Suède
 - M. Frank Schon Reisböl, Administrateur-Délégué 1 rue Aloyse Hoffmann, L-6913 Roodt-sur-Syre
 - M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué 29 rue Pierre Diederich, L-5692 Elvange.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Pour extrait conforme

Mr. Frank Schon Reisböl / Mr. Bruno Frèrejean

Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012076711/22.

(120108709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.



BTMU Unit Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 40.510.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 10 juin 2011, il a été décidé de renommer DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012076743/14.

(120108595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Petrochem Services Luxembourg Limited S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 79, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 23.180.

L'an deux mil douze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée PETROCHEM SERVICES LUXEMBOURG LIMITED S.à r.l., ayant son siège social au 79, route du Vin à L-5445 Schengen, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 23180.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 5 août 1985, publié au Mémorial C n° 283 du 30 septembre 1985, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, le 28 septembre 2005, publié au Mémorial C n° 194 du 27 janvier 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tariq M. QURESHI, directeur de société, demeurant à Schengen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Antoinette CELLINA, employée, demeurant à Schengen.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Tariq M. QURESHI, précité.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Constatation et approbation, pour autant que de besoin, de deux cessions de parts sociales faite par l'associé majoritaire de la société à:
 - Mme Antoinette CELLINA à raison de quatre parts sociales, et
 - Mlle Pascale QURESHI à raison de une part sociale, intervenues en date du 1 ^{er} janvier 2012.
 - 2. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 et mise en liquidation de la société.
- 3. Réduction de capital d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) afin de ramener celui-ci à 0, par annulation des 500 (cinq cents) parts sociales représentatives du capital social, en vue de compenser partiellement des pertes réalisées au 31 décembre 2010 à concurrence d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2010,

et augmentation du capital social à concurrence d'un même montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), afin de le ramener de 0 à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), par la création de 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à souscrire par Monsieur Tariq M. Qureshi à raison de 495 parts sociales et par Mme Antoinette Cellina à raison de 5 parts sociales, et à libérer entièrement par un versement en espèces.

- 4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.



- 5. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:
- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- 6. Divers
- II.- Que sur les 500 (cinq cents) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social, 499 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, la convocation par lettre recommandée ayant eu lieu le 7 juin 2012, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.
- III.- L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte et donne son agrément à deux cessions de 5 parts sociales faite par l'actuel associé majoritaire de la société à:

- Mme Antoinette CELLINA à raison de quatre parts sociales, et
- Melle Pascale QURESHI à raison de une part sociale,

intervenues en date du 1 er janvier 2012, aux termes de deux cessions de parts sociales sous seing privé.

L'assemble des associés déclare accepter ces cessions au nom de la société et dispense les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite à la cession qui précède, le capital social de la société est désormais détenu comme suit:

- Monsieur Tariq M. QURESHI, directeur de société, demeurant à L-5445 Schengen, quatre cent quatre-vingt-quatorze parts sociales
 - Madame Antoinette CELLINA, employée privée, demeurant à L-5445 Schengen, quatre parts sociales
 - Mlle Pascale QURESHI, sans état particulier, demeurant à L-5445 Schengen, une part sociale;
 - Monsieur Roy BROOKES, directeur de société, demeurant à Luxembourg, une part sociale

Total: cinq cents parts sociales

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris acte que le total des pertes cumulées est supérieur aux trois quart (3/4) du capital social, décide, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la continuation des activités de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide ensuite de réduire le capital social souscrit d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), afin de ramener celui-ci à 0, par annulation des 500 (cinq cents) parts sociales représentatives du capital social

en vue de compenser partiellement des pertes réalisées au 31 décembre 2010 à concurrence d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2010,

La preuve de l'existence des pertes cumulées au 31 décembre 2010, ayant été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 31 décembre 2003, dûment déposé au Registre de Commerce et publié au Mémorial C n° 265 du 31 janvier 2012, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte, ainsi que par une déclaration des gérants de la société du 18 juin 2012.

L'assemblée générale décide ensuite d'augmenter le capital social à concurrence d'un même montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), afin de le ramener de 0 à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros),

par la création de 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, souscrites par deux anciens associés de la société, savoir Monsieur Tariq M. Qureshi à raison de 495 parts sociales et Mme Antoinette Cellina à raison de 5 parts sociales, ici présents,

et libérées entièrement par ces derniers par un versement en espèces d'un montant total de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.



Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à la durée de la société, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimés à EUR 1.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: T.M. Qureshi, A. Cellina et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2012. LAC/2012/28618. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012076415/116.

(120108272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Capital Four Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.144.

Les comptes consolidés de la Société au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Capital Four Invest

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012076752/12.

(120109421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Castelsia-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.371.

Die Bilanz zum 30. September 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Juni 2012.

Für Castelsia – FIS

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2012076754/14.

(120108984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Cerberus Capital Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Cerberus Capital Private Equity S.A. Référence de publication: 2012076756/10.

(120109201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Aim Capital Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.058.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 juin 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Chafaï Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'Administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.
- 2. Acceptation de la démission de Sandra Ansay, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'Administrateur, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012076644/15.

(120108837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Anquith S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 78.215.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 25 mai 2012

Les mandats d'Administrateur de M. Serge KRANCENBLUM, diplômé MBA, résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Mme Ariane VIGNERON, employée privée résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et M. François-Marc LANNERS, employé privé demeurant au 57A, route d'Arlon L-7513 Mersch sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Certifié sincère et conforme

A. VIGNERON / F. LANNERS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012076660/19.

(120108727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Ataraxie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.217.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 25 mai 2012

Les mandats d'Administrateur de M. Salim BOUREKBA, employé privé, résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Mme Françoise DUMONT, employée privée résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et M. François-Marc LANNERS, employé privé demeurant au 57A, route d'Arlon L-7513 Mersch sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Certifié sincère et conforme

F. DUMONT / F. LANNERS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012076670/19.

(120108715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.



Black Mountain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 138.873.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 26 juin 2012 et suite aux résolutions du conseil de gérance en date du 26 juin 2012 de la société Black Mountain S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Le siège de la Société est transféré du 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 26 juin 2012.
 - Démission des gérants suivants en date du 26 juin 2012:

Madame Claude Medernach, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en qualité du gérante B de la Société. Monsieur Aldwin Dekkers, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en qualité du gérant B de la Société.

- Nomination des nouveaux gérants suivants en date du 26 juin 2012 pour une durée indéterminée:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant B de la Société

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur David John Michael Hazzard, gérant de catégorie A;
- Monsieur Ben Peter Burton, gérant de catégorie A;
- Monsieur Martinus C.J. Weijermans, gérant de catégorie B;
- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martinus C.J. Weijermans *Gérant B*

Référence de publication: 2012076687/28.

(120108969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Mars Propco 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.504.075,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 122.322.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of the month of May.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 141.904,

hereby represented by Mister Quentin HUBEAU, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 22 nd May 2012, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration;

Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 139.532,

hereby represented by Mister Quentin HUBEAU, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 22 nd May 2012, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration;

KUCERA Beteiligungen Holding GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established under the laws of Germany, with registered office at 12, Friedensplatz, D-64283 Darmstadt, Germany, and registered with the Amtsgericht of Darmstadt under number HRB 87991,



hereby represented by Mister Quentin HUBEAU, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 22 nd May 2012, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration;

(hereafter, the "Shareholders").

The Shareholders are all the shareholders of Mars Propco 26 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million five hundred four thousand seventy-five Euros (EUR 1,504,075), incorporated on 24 November 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 110 of 3 February 2007 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 122.322. The articles of incorporation of the Company were amended several times and the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2373 of 5 October 2011 (the "Company").

The appearing parties, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following Agenda:

Agenda:

- 1. To fully restate and amend the articles of incorporation of the Company, without however amending the corporate object clause.
 - 2. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following sole resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company, without however amending the corporate object clause, which shall from now on read as follows:

Chapter 1. Form, Corporate denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter, the "Company"), and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "Articles").

The Company is initially composed of several shareholders, whose number may not exceed forty (40) shareholders, notably as a result of a transfer of shares or the issue of new shares. The Company may however at any time be composed of a single shareholder, notably as a result of a transfer of shares.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

- **Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The corporate name of the Company is "Mars Propco 26 S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder (s) whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for an amendment of the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a resolution of the manager(s) or by a resolution of the board of managers, as the case may be.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.



In the event that, in the view of the manager(s) or the board of managers, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

Chapter 2. Capital, Shares

Art. 6. The share capital of the Company is set at one million five hundred four thousand seventyfive Euros (EUR 1,504,075) represented by sixty thousand one hundred sixty-three (60,163) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law or any contractual arrangement entered into between the shareholders.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

- **Art. 7.** Each share entitles to one (1) vote, subject to the limitations imposed by the Law. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 8. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares may be freely transferred amongst such shareholders. Save as otherwise provided by the Law, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

Chapter 3. Managers, Statutory auditors

Art. 10. The Company is managed by one (1) or two (2) manager(s), acting jointly. If three (3) or more managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, will be elected by the shareholder(s) who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold their office until their successors are elected. He (they) are re-eligible and he (they) may be removed at any time, with our without cause, by a resolution adopted by the shareholder (s).

The board of managers (if any) may elect a chairman among its members. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. A written notice shall be sent to all managers by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty four (24) hours prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed upon by all the managers. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, email or telefax another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting by means of telephone or video conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary (if any). Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.



In case of urgency, resolutions in writing may be taken by the members of the board of managers, provided that those resolutions are signed by all managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the managers.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, may sub-delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, is (are) vested with the broadest powers to perform or approve all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of any manager or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

- **Art. 11.** The manager(s) or the board of managers, as the case may be assumes, by reason of his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/it in the name of the Company. Any such manager(s) or the board of managers, as the case may be, is only liable for the performance of its duties.
- Art. 12. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager, it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the manager(s) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Except where according to the Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one (1) or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Law, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter 4. General meeting of shareholders

Art. 14. The shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Law. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 15. The annual general meeting of shareholders, which must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 25 April at 2:45 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad (but outside of Germany) if, in the judgment of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.



Art. 17. Unless there is only one (1) single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Law, by the manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 18. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 19. Any general meeting of shareholders shall be presided over by a chairman or by a person designated by the manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 20. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles or the Law, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 21. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if more than one (1) manager has been appointed.

Chapter 5. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

- Art. 22. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- Art. 23. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) or the board of managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

After allocation to the legal reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions, unless otherwise provided in the Articles or any contractual arrangement to which the shareholders are a party.

Notwithstanding the foregoing, the manager(s) or the board of managers, as the case may be, may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since



the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Chapter 6. Liquidation, Final provisions

Art. 25. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and the majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other person (who may be a physical person or a legal entity, including a shareholder) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 26. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

This document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141.904,

représentée par Monsieur Quentin HUBEAU, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 22 mai 2012, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139.532,

représentée par Monsieur Quentin HUBEAU, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 22 mai 2012, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

KUCERA Beteiligungen Holding GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) établie sous les lois de l'Allemagne ayant son siège social au 12, Friedensplatz, D-64283 Darmstadt, Allemagne et immatriculé auprès du Amtsgericht de Darmstadt sous le numéro HRB 87991,

représentée par Monsieur Quentin HUBEAU, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 22 mai 2012, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

(ci-après, les «Associés»).

Les Associés sont les associés de Mars Propco 26 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de un million cinq cent quatre mille soixante-quinze euros (EUR 1.504.075,-), constituée le 24 novembre 2006 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 110 du 3 février 2007 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.322. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et ce pour la dernière fois le 12 mai 2011 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations le 5 octobre 2011, numéro 2373 (ci-après, la «Société»).



Les parties comparantes, reconnaissant avoir été entièrement informées des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social.
- 2 Divers

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution unique suivante:

Résolution unique

Les Associés ont décidé de la refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

Chapitre 1 er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après, la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).

La Société comporte initialement plusieurs associés, dont le nombre ne peut pas excéder la limite de quarante (40) associés, notamment suite au transfert de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, ne comporter qu'un seul associé, par suite de cessions de parts sociales.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, titres obligataires et autres instruments financiers, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg au à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créance.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises, dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe des sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commercial, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société adopte la dénomination «Mars Propco 26 S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par décision du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents et qui compromettraient l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les gérants (s) ou, selon le cas, le conseil de gérance.

Chapitre 2. Capital, Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent quatre mille soixante-quinze euros (EUR 1.504.075) représenté par soixante mille cent soixante-trois (60.163) parts sociales.

Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi ou tout autre accord contractuel conclu entre les associés.



En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote, soumis aux limitations imposées par la Loi. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement, sans préjudice aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

Art. 9. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

Chapter 3. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. La Société est gérée par un (1) ou deux (2) gérants, agissant conjointement. Si trois (3) ou plus de trois gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants ne doivent pas obligatoirement être des associés.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance (s'il y en a) peut élire un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société et qui sera responsable de la tenue des procèsverbaux des réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux (2) gérants. Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant par écrit, par télégramme, courriel ou téléfax. Chaque gérant peut participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'un avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procèsverbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux (2) gérants ou par le président et le secrétaire (s'il y en a). Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux (2) gérants soit par le président et le secrétaire (s'il y en a). Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance valablement tenue.

En cas d'urgence, une résolution écrite, approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance. La date de cette résolution est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle décision peut être consignée dans un (1) ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un (1) ou plusieurs gérants.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peuvent subdéléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi aux associés relèvent de la compétence du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir de la signature aura été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Le ou les gérant(s) ou, selon le cas, le conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Chaque gérant ou membre du conseil de gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.



Art. 12. Au cas où un des gérants aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser les autres gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou un fondé de pouvoirs de la Société ait un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en est gérant, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Art. 13. Sauf lorsque, conformément à la Loi, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par disposition de la Loi, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre 4. Assemblée générale des associés

Art. 14. Les associés exercent les pouvoirs qui leurs sont dévolus par les Statuts et par la Loi. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associées régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir dans le cas où la Société comporte plus de vingtcinq (25) associés, se tiendra le 25 avril à 14.45 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le ou les gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger (mais à l'extérieur de l'Allemagne) chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les gérants, le requièrent.

Art. 17. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales des associés, conformément aux conditions fixées par les Statuts et la Loi, sur convocation du ou des gérants, subsidiairement, du ou des commissaires (le cas échéant), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

- Art. 18. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés. Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non.
- Art. 19. Chaque assemblée générale des associés est présidée par un président ou par une personne désignée par le ou les gérants ou, dans l'absence d'une telle désignation, par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un (1) secrétaire.



L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés présents à l'assemblée générale des associés. Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 20. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou de vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 21. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs peuvent être signés par le gérant unique ou par deux (2) gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un gérant aura été nommé.

Chapitre 5. Année sociale, Comptes, Distributions de profits

- Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 23.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.
- **Art. 24.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'associé unique ou aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans tout arrangement contractuel auquel les associés sont partie.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Chapitre 6. Liquidation, Dispositions finales

Art. 25. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les Statuts ou par la Loi pour toute modification de Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale y compris un associé), nommé par l'associé unique ou les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué à l'associé unique ou aux associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Art. 26. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombentà la Société des suites de ce document sont estimés à mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Q. Hubeau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2012. LAC/2012/24673. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012076328/532.

(120108516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Baco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4121 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Fondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 81.191.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales (du 23 mai 2012 de la société à responsabilité limitée BACO S.à r.l., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 81.191), que Monsieur Bernd WEBER, né le 3 juin 1943 à Berlin (Allemagne) et demeurant à L-4121 Esch-sur-Alzette, 2 rue des Fondeurs, a cédé à Monsieur Yves FOUARGE, né le 9 janvier 1947 à Ixelles (Belgique) et demeurant à F-94440 Marolles-en-Brie, 16 rue des Maraîchers, 50 parts sociales de la société BACO S.à r.l.

Après la cession ci-avant décrite, le capital social de la société BACO S.à r.l, se trouve répartit comme suit:

Madame Anne WEBER	50 parts
Monsieur Yves FOUARGE	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Pour avis sincère et conforme

Bernard BOSQUEE

Gérant

Référence de publication: 2012076708/20.

(120108851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Amadeus Supermarkets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.011.

Il est notifié par la présente les décisions de l'associé unique de la Société ci-après formulées:

- M. Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi a démissionné de son poste de gérant avec effet au 21 Juin 2012;
- Election de M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi, né le 1 ^{er} Janvier 1981 à Al Ain, Emirats Arabes Unis, résidant professionnellement au 211 Corniche Street, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, à la fonction de gérant avec effet au 21 Juin 2012 et pour une durée indéterminée.

A dater du 21 Juin 2012, le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Gérant;
- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi, Gérant;
- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki, Gérant;
- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Gérant;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman, Gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amadeus Supermarkets S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012076586/22.

(120108556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



Custom House Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 66.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012076766/10.

(120109661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Calvasina Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012076769/13.

(120109495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Calvasina Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012076770/13.

(120109515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Carmel Capital IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.260.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 8 juin 2012 que:

- Monsieur Chris Barnes a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 8 juin 2012;
- Monsieur Dominic Spiri, né le 15 avril 1974 à Watford (Royaume-Uni), demeurant au 2 More London Riverside, London, SE1 2AP, Royaume-Uni a été nommé en remplacement de Monsieur Chris Barnes, avec effet au 8 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

- 1. M. Dominic Spiri, gérant;
- 2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
- 3. Mme Anne Sheedy, gérante;
- 4. M. Stef Oostvogels, gérant; et
- 5. M. Stéphane Hadet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait à Luxembourg, le 28 juin 2012. *Pour la Société*

Un mandataire

Référence de publication: 2012076772/24.

(120108666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Carmel Capital VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.321.965,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.035.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012076773/13.

(120109131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Carmel Capital VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.236.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 8 juin 2012 que:

- Monsieur Chris Barnes a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 8 juin 2012;
- Monsieur Dominic Spiri, né le 15 avril 1974 à Watford (Royaume-Uni), demeurant au 2 More London Riverside, London, SE1 2AP, Royaume-Uni a été nommé en remplacement de Monsieur Chris Barnes, avec effet au 8 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

- 1. M. Dominic Spiri, gérant;
- 2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
- 3. Mme Anne Sheedy, gérante;
- 4. M. Stef Oostvogels, gérant; et
- 5. M. Stéphane Hadet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012076774/24.

(120108665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Celan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 74.244.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 21/05/2012 n° L120082151

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012076778/11.

(120109199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.



Cerafer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 46, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 24.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012. Pour compte de Cerafer Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012076782/12.

(120108961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

Le Bilan de Clearstream Banking S.A. au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012076791/12.

(120109474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Codepa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 25.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076796/9.

(120108598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

CFSH Secondary Opportunities S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 137.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076787/10.

(120109828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Churchview Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.692.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012076788/10.

(120109786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck